

Priorité à la sécurité au travail !

News

26/03/2024

Voici 5 règles d'or à respecter pour se protéger et protéger ses collègues.



- 1 J'analyse mon environnement de travail : avant toute opération, j'identifie les risques et j'organise mon travail.
 - 2 Je respecte les consignes de sécurité : en cas de doute ou de danger, avant d'intervenir, je contacte mon responsable.
 - 3 J'utilise toujours mes EPI et les équipements adaptés : je porte des EPI adaptés au risque, j'ai un outillage contrôlé et en bon état, j'utilise des moyens d'accès en hauteur adaptés et contrôlés (PIRL, nacelle, harnais).
 - 4 Je balise mon espace de travail correctement : je balise pour signaler mon intervention dans tous les cas, je condamne l'accès à mon espace de travail à chaque fois que possible.
 - 5 Je vérifie l'absence d'énergie électrique et mécanique : avant chaque intervention, je consigne électriquement et/ou mécaniquement, sauf si la présence d'énergie est nécessaire. Je me protège des contacts électriques et/ou des pièces en mouvement.
- En appliquant ces règles au quotidien, nous garantissons un environnement de travail sécurisé pour tous. Ensemble, adoptons les bons gestes pour prévenir les accidents.

#SécuritéAuTravail #PréventionDesRisques #BienÊtreAuTravail #EnvironnementProfessionnel